



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Ferme-usine de poulets à Peyrins

Question écrite n° 2465

Texte de la question

M. Sylvain Carrière alerte Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur le projet de ferme-usine de poulets à Peyrins. Depuis plusieurs mois les citoyens réunis en collectif, « Citoyen santé nature Environnement », alertent sur le projet de ferme-usine de poulet à Peyrins dans la Drôme. Cette exploitation, si elle voit le jour, doit produire chaque année 1,1 million de poulets, soit 142 000 poulets en simultané. Cela revient à 21 poulets par mètre carré, qui ne verront jamais la lumière du jour, faisant fi du bien-être animal. L'impact sur l'environnement serait lui aussi catastrophique : 30 000 tonnes annuelles de CO₂, 15 000m³ de consommation d'eau, des milliers de tonnes de déjections menaçant directement la nappe phréatique qui se situe en dessous. Le principe de précaution se voit une énième fois bafoué alors même que le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Drôme a rendu un avis défavorable au projet. Les citoyens, les paysans, les élus de la commune, tous sont unanimes contre le projet. L'enquête publique menée dans la commune a reçu 87 % d'avis négatifs. Malgré les enjeux de bien-être animal, malgré le préjudice environnemental, malgré les sécheresses et la tension existante autour de la ressource en eau, malgré la non-acceptabilité des populations, le commissaire-enquêteur mandaté a de son propre fait décidé d'émettre un avis favorable au projet. Au-delà des aspects précédemment cités, c'est le bien-fondé économique d'un tel projet qui peut être remis en question. En effet, les porteurs de projet vont s'endetter à hauteur de 2,5 millions d'euros sur 15 ans, sans compter les frais de roulement, alors que la société DUC prévoit d'acheter chaque poulet à 57 centimes d'euros. C'est une véritable ubérisation de l'activité agricole. Des agriculteurs vont s'asservir à une grande firme agro-industrielle qui n'a que faire de la viabilité économique du projet et de toutes les externalités négatives qu'il comporte. La justification des porteurs de projet : « On en a besoin face aux importations de poulets de fermes ukrainiennes, brésiliennes et thaïlandaises ». Et ce alors que la France exporte 30 % de ses poulets et en importe 46 %. Avant de construire des fermes-usines à tout va, il s'agirait de revoir la notion de souveraineté alimentaire. A quoi bon détruire les sols si c'est pour exporter la production ? Ainsi, il l'alerte sur le bien-fondé de l'enquête menée ainsi que sur les nombreux risques et nuisances pour la population et l'environnement qui découlent d'une telle installation.

Texte de la réponse

L'amélioration du bien-être des animaux et la lutte contre la maltraitance animale sont des priorités du Gouvernement français. Il existe une attente sociétale forte et croissante de la part des consommateurs et des citoyens sur les questions de bien-être animal, il faut y répondre. L'amélioration du bien-être animal est également un facteur d'avenir des filières animales françaises comme européennes. Afin d'assurer une transition raisonnée des modes d'élevage en prenant en compte les attentes sociétales et en recherchant des leviers d'action pour inclure les surcoûts engendrés pour les éleveurs en particulier et sans créer de concurrences déloyales sur le marché européen, la France participe activement à tous les travaux conduits à l'échelle européenne et internationale sur ce sujet. Le Gouvernement considère que les évolutions doivent se faire au regard des nouvelles connaissances scientifiques, de l'existence de modes de production alternatifs et des études d'impacts préalables. Il est en particulier indispensable de considérer la capacité des filières à s'adapter dans le temps aux nouvelles exigences avant de définir de telles mesures. La France est une terre d'élevage et les considérations liées à la prise en compte du changement climatique et de l'impact

environnemental s'imposent, c'est ce qui justifie la présence du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire autour de la table des travaux du plan national d'adaptation au changement climatique. Ces travaux basés sur la trajectoire de référence établie à + 4 °C à l'horizon 2100, englobent l'importance de la résilience économique des différents secteurs d'activités durant cette transition énergétique et environnementale. L'agriculture et l'élevage en particulier, sont régulièrement pointés du doigt pour les émissions de gaz à effet de serre, l'emprise sur les milieux forestiers ou encore leur utilisation de l'eau, pourtant l'élevage rend aussi des services environnementaux précieux, en plus de nourrir les hommes, par sa préservation des prairies et des milieux humides, par l'entretien des paysages, le stockage du carbone et la restitution de matières organiques aux sols, il participe au maintien des haies, mares, bosquets, ripisylves favorisant la biodiversité et limitant l'érosion des sols et les phénomènes de crues. Les élevages, dits intensifs, participent aussi à ces services rendus par l'agriculture à l'homme et à l'environnement et se doivent de respecter les normes environnementales en matière de gestion des effluents et de pollutions diffuses. Il s'agit donc de trouver un équilibre qui permettrait de favoriser les impacts positifs au détriment des impacts négatifs de l'élevage sur l'environnement tout en préservant la souveraineté alimentaire de la France et en assurant un haut niveau de bien-être des animaux d'élevage. Les travaux du Varenne de l'eau, des assises de la forêt et du bois, du plan vague de chaleur, comme de la planification écologique sont autant de temps forts qui doivent conduire à trouver cet équilibre en faveur d'une transition des élevages et plus généralement des activités économiques des entreprises vers une meilleure prise en compte des différents axes du développement durable que sont l'économie, l'environnement et les attentes sociales et sociétales dans lesquelles s'inscrit le bien-être animal. Enfin, tous les élevages, indépendamment de leur taille et du mode de production, doivent s'inscrire dans le respect de la réglementation, qu'elle soit nationale ou communautaire, agricole ou environnementale. C'est dans ce contexte mouvant national et communautaire que les élevages d'aujourd'hui et de demain vont évoluer, les préfets de région et l'ensemble du Gouvernement sont présents pour les accompagner dans ces nouvelles orientations soutenues par la société et préserver la souveraineté alimentaire de la ferme France.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Carrière](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2465

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6318

Réponse publiée au JO le : [2 décembre 2025](#), page 9716